

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 12 février 2024 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

**Absent(e)s excusée:** Mme Corine LELAVANDIER

**Absent(e)s non excusés :** M. Damien BERRY, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**1 PLACE DES HALLES APPROBATION PROGRAMME ET ENVELOPPE TRAVAUX/CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE**

Comme vous le savez nous allons faire des travaux 1 Place des Halles afin d'aménager une salle de réunion, vente de produits de pays et un espace co-working au rez de chaussée, Logelia se chargera d'aménager des logements aux étages supérieurs. Les travaux concernant le 10 Grand'Rue sont terminés et les locaux sont actuellement occupés.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 647 900.00 € HT.

Pour le 1 Place des Halles le coût des travaux s'élève à 429 210.00 € HT et 546 850.00 € pour l'enveloppe prévisionnelle globale qui comprend les frais d'honoraires, d'études...(Pour la partie 10 Grand'Rue 101 050.00 €).

La réalisation de la partie du 1 Place des Halles nécessite le recrutement d'un maître d'œuvre.

Considérant les travaux à réaliser, dans un souci de cohérence des travaux, de simplification administrative et dans un souci d'économie budgétaire, il semble opportun qu'un seul maître d'ouvrage assure la maîtrise de l'opération.

Je vous propose d'approuver l'enveloppe budgétaire des travaux, d'adopter le programme de l'opération et de passer une convention avec Logélia pour qu'ils assurent la maîtrise d'ouvrage dans le cas d'une co-maîtrise d'ouvrage, et me donner l'autorisation de signer tous documents à intervenir. Les modalités seront définies par convention.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

**PERSONNEL COMMUNAL (AVANCEMENT GRADE/CREATION POSTE /TABLEAU EFFCTIF....)**

Marie-Pierre FORT peut prétendre à un avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour être Rédacteur Principal de 2<sup>e</sup> classe. (Environ 4 € brut en plus par mois).

Je vous propose de lui créer un poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, il n'y a pas d'effet rétroactif possible.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en supprimant le poste de Rédacteur lorsque l'avancement de grade aura été validé.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

Informations : Monsieur Matis HEMON qui est actuellement en contrat sur un poste d'agent technique à 35 H sera nommé stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**ASSAINISSEMENT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX**

Nous devons effectuer des travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement de la Rue de Gamby à la station dépuracion et effectuer les travaux nécessaires sur différents points du réseau pour éviter les soucis de canalisations bouchées qui nécessitent un camion hydrocureur.

Ces travaux étant importants aussi bien au niveau administratif que technique nous devons passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Charente-Eaux.

Le montant forfaitaire de cette mission est de : 4 356.00 €

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

**CCLTD RAPPORT CLECT / AC2024 / PACTE FISCAL/**

Comme nous l'avons déjà évoqué la Commission de la CCLTD chargée d'évaluer le montant des charges transférées aux communes a validé ce rapport le 13 décembre 2023. Les communes doivent valider à leur tour le rapport de la CLECT concernant la restitution financière de la voirie aux communes, valider l'effacement progressif des AC scolaires, valider les AC 2024 et enfin valider le pacte fiscal qui donne suite à la logique d'effacement des AC scolaires sur 3 ans.

Vote pour la validation du rapport de la CLECT

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

Vote pour le montant de l'AC 2024

Le conseil municipal se prononce sur le montant de l'attribution de compensation 2024 de la commune qui est fixé à 32 472.15 €

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

Vote pour l'approbation du Pacte Fiscal

Vu l'approbation du Pacte fiscal par la Communauté de communes lors de la séance du 13 décembre 2023, considérant la nécessité de simplifier le système actuel des attributions de compensation et de les rendre plus équitables pour les communes du territoire, considérant la nécessité de ne pas aggraver la pression fiscale des contribuables du territoire, nous devons nous prononcer pour valider le contenu du Pacte fiscal tel qu'il a été présenté en Conseil communautaire du 13 décembre 2023,

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **SACEM CREA DANSE**

L'association Créa Danse a demandé à bénéficier du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation de ses fêtes locales.

Notre adhésion permet aux associations locales de bénéficier de tarifs préférentiels pour la diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune ;

Le conseil municipal doit donner son accord pour que la commune délègue à l'Association Créa Danse le soin d'organiser la soirée tartiflette le 9 mars 2024 et le gala de danse du 15 juin 2024 ;

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **TARIFS ET DUREES CONCESSIONS CINERARIUM**

Pour rappel nous appliquons les tarifs suivants au cinérarium soit pour déposer une urne soit dans une sépulture du cimetière ou du cinérarium, soit d'utiliser le jardin du souvenir.

Le cinérarium constitue un espace de six cases qui seront proposées aux familles des défunts, suivant les conditions prévues dans le règlement du cimetière.

Cette prestation est actuellement proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 600 € pour les personnes de la commune ou ayant un lien familial ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 700 € pour les personnes n'ayant aucun lien avec la commune ;

L'accès au jardin du souvenir est gratuit.

Je vous propose de reconduire les tarifs et les durées comme prévu jusqu'à maintenant.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **DIVERS**

- Course cycliste frairie le samedi après-midi
- Cinéma au château le 7 août
- 20 mars à Royan remise de la première fleur « Village fleuri »
- Ce soir à 20 H à la salle des fêtes réunion au sujet de l'éventuelle fermeture de l'Office du Tourisme.

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 26 février 2024 à 18 H 30.